

FICHE D'INSCRIPTION COMMISSIONS D'ADMISSION ET D'EQUIVALENCE MARDI 7 MAI 2019

Renseignements candidat(e) :

Nom :
Prénom(s) :
Sexe : M F
Né(e) le :
À (Ville, Département) :
Nationalité :
Adresse personnelle :
Code postal : Ville :
Téléphone fixe :
Portable :
E-mail (obligatoire):
N° d'Identifiant National Etudiant (INE) :



Parcours scolaire et universitaire :

Année scolaire	Intitulé des études suivies (niveau, diplôme, filière)	Établissement et adresse	Année en cours	Année validée
Ex. 2013-2014	L2 histoire de l'art	UFR Poitiers, 1 rue Raymond Cantel – 86000 Poitiers		X
2018-2019			X	
2017-2018				

Niveau d'insertion demandé

DNA : 2^{ème} année
DNSEP : 4^{ème} année 5^{ème} année

Composition du dossier à envoyer :

Pour tous les candidats :

Copie du dernier diplôme obtenu dans la langue d'origine + traduction en français

Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport)

Certificat scolaire de l'année en cours

Copie du dossier pédagogique (relevés de notes)

Une photo d'identité (à coller en page 1)

Dossier artistique (ne pas envoyer d'originaux, dossier non restitué)

Un chèque de 40 euros à l'ordre de : Régisseur Régie de recettes d'Angoulême

Pour les candidats étrangers :

TCF (Test de Connaissance en Français) ou DELF : le niveau B2 minimum est requis au moment de l'inscription à l'école pour une entrée en 2ème année et le niveau C1 pour une entrée en 4ème et 5ème années.

Traduction en français certifiée conforme du dernier diplôme obtenu

Justificatif de la durée officielle des études délivré par l'établissement (supplément au diplôme, relevés de notes, certificats de scolarité) ainsi que la traduction en français certifiée conforme de ces justificatifs

Dossier à renvoyer au plus tard le 29 mars 2019 (le cachet de la Poste faisant foi) :

École Européenne Supérieure de l'Image
134 rue de Bordeaux
CS 52404
16024 ANGOULEME CEDEX

Je soussigné(e),

déclare exacts les renseignements fournis.

Date :

Signature du candidat :

ⓘ Les candidats recevront par mail une convocation à partir du 23 avril 2019. Aucune information ne sera communiquée par téléphone. Les dossiers incomplets ou hors délais ne seront pas retenus.

Important : Le lieu de passage des commissions est différent du lieu d'affectation : les candidats admis se verront proposer l'intégration d'un des deux sites (Angoulême ou Poitiers) selon le profil de chaque candidat et dans la mesure des capacités d'accueil.